

VILLE DE
SAINT-NICOLAS-DE-PORT



FLUCTUO NEC MERGOR

« Je suis battu par les flots mais ne sombre pas »

Références à rappeler : LB/PB

Dossier suivi par : secrétariat direction

Poste : 03.83.48.81.50

Objet : Convocation du Conseil Municipal

AFFICHAGE

Je vous informe que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera sans la présence du public le :

**Lundi 15 février 2021 à 18h30
à la salle des fêtes**

Ordre du jour :

Ci-joint, en annexe.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-14 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 et selon l'article 51 du décret du 15 janvier 2021, j'ai décidé, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur et dans le respect du couvre-feu, que celle-ci ne sera pas ouverte au public mais uniquement à la presse.

Je vous prie de croire en l'assurance de mes cordiales salutations.

Luc BINSINGER
Maire